

Le débat sur la mort cérébrale dans le Comité italien de bioéthique

Lucetta Scaraffia^a

a Département d'études historiques, Université de Rome «La Sapienza»

Je suis membre du Comité national de bioéthique d'Italie depuis sept ans et, récemment, j'ai été invitée à continuer à en faire partie. Cela m'a fait plaisir parce que c'est une expérience très importante pour moi, qui me donne le sentiment d'être au cœur des problèmes de bioéthique actuels. Faire partie du Comité signifie également être sur le champ de bataille le plus chaud du moment, là où la mentalité laïque, qui est aujourd'hui la pensée dominante, se confronte ou, mieux encore, le plus souvent s'affronte avec le point de vue religieux sur l'être humain. Deux conceptions différentes de l'être humain s'opposent, tout en partageant cependant les mêmes racines culturelles: le fait que les droits de l'homme – produit d'une mentalité ancrée dans la tradition chrétienne – soient souvent brandis contre l'Église, justement sur les questions de bioéthique, le démontre pleinement.

C'est également un poste à responsabilités, mais seulement en théorie, parce que le rôle du comité est minime: le gouvernement ne soumet presque jamais de questions à ses membres, bien que les thèmes bioéthiques tels que la fin de vie soient discutés au Parlement. Malgré cela, les documents que nous produisons restent des points de référence dans le domaine de la bioéthique. Mais là nous abordons un sujet délicat: les avis qui sont publiés – hormis dans de rares cas – ne contiennent jamais de décision univoque, de proposition d'une solution éthique concernant la question qui soit souscrite par tous les membres. En général, chaque avis arrive à des conclusions doubles, c'est-à-dire qu'ils prévoient deux développements différents de l'analyse éthique, chacun souscrit par une partie des membres. Il s'agit d'un escamotage qui a été choisi pour pouvoir arriver à un document final, tout en prévenant les discussions trop vives et pour éviter que les rapports entre les membres ne deviennent trop tendus. En somme, on accepte une vision double des problèmes, qui s'inspire de deux éthiques différentes. C'est bien sûr un moyen pour informer sur l'opinion des différents groupes faisant partie du comité concernant les problèmes affrontés, mais il exclut de fait un vrai débat.

C'est le vrai débat qui a fait défaut, même si dans les premiers temps nous avons tenté de l'engager, sans résultat. C'est la raison pour laquelle ce qui aurait dû être un lieu de rencontre, de confrontation, de débat et, peut-être même, de recherche de quelques possibilités de convergence éthique, est devenu un lieu de confrontation calme et courtois, certes, mais également prévi-

sible. Bien entendu, la première phase, celle du vrai débat, a été entravée par les préjugés des deux parties, qui semblaient toujours avoir des idées préconçues à l'égard de ceux qui pensent différemment, peu disposées donc à écouter leurs arguments et à vraiment se confronter. D'un côté, bon nombre des catholiques semblaient surtout faire référence aux critères établis par l'Église, comme des élèves obéissants envoyés là pour défendre le front comme de bons petits soldats. Donc sans réelle curiosité à l'égard des opinions de l'autre, sans aucune volonté d'écouter réellement.

Le fait d'être catholique ne m'empêche pas, bien sûr, d'être ouverte à la confrontation d'idées et d'opinions. Bien au contraire, je pense que l'on peut toujours apprendre des autres et que certaines idées pourraient voir le jour et avoir une influence sur les positions officielles de l'Église, pour les rendre plus claires, les modifier et les mettre à jour. En fait, les catholiques qui font partie du Comité pourraient être en mesure de donner des conseils utiles à ceux qui, au sein de l'Église, affrontent les thèmes de bioéthique, justement grâce au fait que nous sommes «sur le front». Mais ils ne nous ont jamais rien demandé, sinon d'obéir.

De l'autre côté, on retrouve la même surdité à l'égard des arguments d'autrui, de ceux qu'ils ne que considèrent que comme les esclaves obéissants du Vatican: aucun intérêt, beaucoup d'agressivité face à tout discours qui ne prône pas un progressisme radical, une attitude parfois même un peu pédante et méprisante à l'égard des personnes qu'ils jugent incapables de penser librement.

Cette attitude des deux côtés a permis d'instaurer une cohabitation civilisée au sein du Comité. Mais cela a signifié renoncer à une réelle confrontation, à un vrai débat. C'est comme si tout était déjà décidé à l'avance, comme s'il n'y avait plus rien à dire, rien à discuter. Comme s'il n'était même plus nécessaire de mieux se comprendre. En somme, une grande occasion perdue. A une seule occasion, ils sont tous – sauf moi – tombés d'accord, et ce fut au sujet de la mort cérébrale. Les membres ont écouté une série d'experts concernés par l'argument à différents titres – réanimateurs qui décidaient le moment de retirer les organes ou encore le président de l'association qui promeut les greffes – et un seul rapporteur contraire à la définition de Harvard, le professeur Paolo Becchi, que j'avais moi-même invité. Ma proposition n'était certes pas révolutionnaire: je pensais que quarante ans après la définition de Har-

vard nous aurions pu revoir la question à la lumière de nouvelles connaissances et de l'expérience recueillie. Mais il n'a pas été possible d'engager un vrai débat et le sentiment était celui de devoir éviter à tout prix de toucher un point sensible. Même les catholiques étaient d'accord sur ce point, bien que de nombreux doutes aient été soulevés au sein de l'Église, aussi bien par le philosophe allemand Robert Spaemann que par Benoît XVI en personne. Mais de nombreux hôpitaux catholiques pratiquent les greffes d'organes depuis des années, et leurs rapports avec l'association des greffes sont excellents.

Bien sûr, je comprends parfaitement combien le problème est difficile, combien les parents des patients greffés et, plus encore, les parents des donneurs d'organes, pourraient souffrir en apprenant que la définition de mort cérébrale n'était pas complètement fiable. Mais persister dans l'erreur – s'il s'agit d'une erreur – sur une question aussi délicate me semble un comportement inacceptable.

C'est pourquoi j'aurais voulu affronter sérieusement la question, et tenter de comprendre ce qui s'est réellement passé au cours de ces dernières dizaines d'années, et comment nous devrions réagir face aux nouvelles connaissances, qui sont d'une portée énorme. Cela n'a pas été possible. J'ai eu le sentiment qu'un mur se dressait devant moi, tandis que tous me regardaient comme une personne un peu folle qui insistait sur ce sujet, ou au moins comme une casse-pied. Je me suis donc limitée à exprimer mon désaccord par un *avis dissident*.¹

Dans le prochain mandat, je veux demander qu'au moins de temps en temps la séance plénière soit consacrée à un débat bioéthique sur les thèmes émergents, même s'il ne vise pas directement à la rédaction d'un document, afin de pouvoir finalement discuter avec calme. Au cours du mandat tout juste arrivé à échéance, nous avons participé à un congrès – organisé par Laura Palazzani, vice-présidente du Comité – particulièrement intéressant, durant lequel nous nous sommes

confrontés avec les représentants des Comités d'autres pays d'Europe (France, Grande-Bretagne, Allemagne). Il a été intéressant de voir comme ils utilisent des méthodes de travail très différentes, impliquant souvent la population de façon plus directe, mais aussi de voir que dans les autres comités notre problème, à savoir celui de la cassure «idéologique», n'existe pas. Il n'existe pas parce que les catholiques sont peu nombreux, en nette minorité, et n'ont aucune chance de faire prévaloir leur point de vue (chez nous les catholiques ont presque toujours la majorité lors des votations plénières).

Certes, cela signifie pour les catholiques un rôle plus libre dans la discussion, moins d'«agents du Vatican», même si je ne suis pas sûre qu'ils soient plus écoutés pour autant, puisqu'ils comptent aussi peu. La situation italienne me semble alors être un cas unique et très intéressant, où les points de vue bioéthiques, catholique et laïque progressiste, pourraient se confronter sérieusement, se connaître mieux et trouver des points de convergence que la barrière des préjugés empêche de voir actuellement. Bien sûr, ce travail exigerait du courage et une réelle ouverture de la part des deux camps, toujours pressés par leurs «mandats».

Du côté catholique, cela demanderait un changement de langage: on ne peut pas participer à ces débats en citant les encycliques ou les discours des papes. Il faut faire l'effort de trouver des raisons laïques pour soutenir une certaine position, et surtout s'ouvrir à la contribution des laïques dont la pensée est proche – même si pas nécessairement sur l'ensemble des questions bioéthiques – et qui trouvent souvent des motivations plus rationnelles et approfondies. Plus de liberté et plus de réflexion profiteraient à tous et contribueraient à un véritable débat, à une confrontation qui pourrait donner des résultats inattendus mais édifiants, peut-être des deux côtés.

Correspondance

Prof. Lucetta Scaraffia
Dipartimento di Studi Storici
Università di Roma La Sapienza
Piazzale Alda Moro 5
I-00185 Roma

E-mail: luceerne[at]gmail.com

1 Voir: Comitato nazionale per la bioetica, «I criteri di accertamento della morte», 24 juin 2010. Disponible en ligne dans: http://www.palazzochigi.it/bioetica/pareri_abstract/criteri_accertamento_morte20100624.pdf (en italien) et dans: http://www.palazzochigi.it/bioetica/eng/pdf/criteria_ascertainment_of_death.pdf (en anglais).